



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NEONATOLOGIE

Lettre de mission et appel à candidature : groupe de travail niveaux de soins et actes marqueurs

Le financement des activités de soins dans les services de néonatalogie dépend de la bonne qualité du codage des séjours et des actes marqueurs dans les différents secteurs des services (réanimation, soins intensifs, pédiatrie néonatale).

Avec l'évolution des prises en charge, en particulier des grands prématurés, vers moins de ventilation invasive (voire pas du tout) et plus de VNI, vers de nouvelles techniques d'administration du surfactant, les actes marqueurs de réanimation actuellement en vigueur en néonatalogie ne correspondent plus à l'activité réelle ni aux moyens engagés (coûts de production). Or ceux-ci conditionnent l'obtention des suppléments journaliers (NN2 Supplément avec soins intensifs 458,25, NN3 Suppléments réanimation néonatale 916,51 ; NN1 Supplément néonatalogie 305,50).

La Société Française de Néonatalogie, dans l'objectif de défendre auprès des tutelles une meilleure valorisation financière de l'activité dans les services de néonatalogie, a décidé de charger un groupe de travail de réfléchir à l'adéquation des actes marqueurs en vigueur à l'activité réelle des services.

La SFN lance donc un appel à candidature pour la coordination de ce groupe de travail auprès des membres de la SFN. Le coordinateur sera désigné par le CA parmi les candidats.

Le coordinateur du groupe de travail est chargé constituer un groupe de 5 à 8 pédiatres néonatalogistes membres de la SFN, représentatif des différents territoires français et des 3 secteurs de la néonatalogie.

Il est également chargé de constituer un groupe de lecture de 20 personnes, également représentatif de l'ensemble du territoire, afin de commenter et valider le rapport avant sa remise.

L'objet de la mission est :

- De définir le profil des enfants à hospitaliser dans les secteurs de réanimation (soins critiques), soins intensifs (soins intermédiaires), néonatalogie et unité mère-enfant ou kangourou ;
- De faire le bilan les inadéquations entre actes marqueurs et activité dans les différents secteurs ;
- D'identifier les actes actuellement non valorisables ou mal valorisés par rapport aux moyens engagés (ressources humaines, matériel) ;
- D'émettre des propositions pour mieux valoriser l'activité de réanimation/soins intensifs/néonatalogie/unité mère-enfant ou kangourou.

Le rapport, à remettre au CA de la SFN, est attendu dans un délai de 6 mois après la désignation du coordinateur.

Les conférences téléphoniques sont à privilégier pour les échanges. Les moyens mis à disposition par la SFN comprennent la possibilité d'utiliser son abonnement de webconference pour les réunions téléphoniques, et la prise en charge du transport (2ème classe) et des repas de midi des membres du groupe de travail pour 3 réunions de travail en présentiel, dans la limite d'un budget total de 3000 euros pour l'ensemble du groupe.